



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN**  
**à Madame Marie-Christine MARGHEM, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et**  
**du Développement durable,**  
*concernant*  
**l'étude du bureau de consultance Zero Emission Solutions sur Synatom**  
*- déposée le 22 octobre 2018 -*

Madame la Ministre,

Greenpeace a récemment commandité le bureau de consultance « Zero Emission Solutions » pour étudier la question de Synatom, société chargée de gérer les provisions nucléaires.

Ce rapport estime que des questions importantes se posent quant au montant et à la disponibilité des provisions nucléaires.

Ainsi, le taux d'actualisation utilisé pour estimer quel montant de réserves est aujourd'hui nécessaire, actuellement de 3,5%, reste élevé selon le bureau de consultance.

De plus, le fait que 75% des réserves peuvent être reprêtées à Electrabel, dessine une tendance plutôt négative tant en termes de profil de risque que de profits pour Electrabel et également Engie.

Le bureau recommande dès lors une série de mesures à prendre en compte pour diminuer ces risques. Parmi celles-ci, la solution la plus sûre selon le bureau de consultance serait de transférer ces provisions vers un organisme public, sans toutefois accompagner ce transfert de fonds d'un transfert du risque de financement vers les pouvoirs publics, comme c'est le cas en Allemagne et aux Pays-Bas.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Qu'en est-il des diverses recommandations évoquées par « Zero Emission Solutions » ? Certaines d'entre elles sont-elles envisageables ?
- Quid de ces recommandations en termes de faisabilité ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

## **Réponse de la ministre :**

Le bureau d'étude Zero Emission Solutions a réalisé en juillet 2018, pour le compte de Greenpeace, une étude concernant les provisions nucléaires. J'ai reçu cette étude et je l'ai analysée. De plus, le 22 octobre 2018, j'ai demandé une analyse de cette étude à la Commission des provisions nucléaires.

Je suis consciente que l'encadrement des provisions nucléaires par la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières irradiées dans ces centrales doit être renforcé et, aussi bien la Commission des provisions nucléaires, que mon cabinet, ont travaillé l'année passée intensément sur des propositions d'amélioration de la loi du 11 avril 2003 précitée. Malheureusement ce travail n'a pas pu être terminé.

En ce qui concerne l'étude du bureau de consultance Zero Emission Solutions, sur base de l'analyse de Commission des provisions nucléaires, je peux vous communiquer les points suivants.

La première partie consiste en une comparaison des éléments concernant les coûts du démantèlement des centrales nucléaires, le coût de la gestion des combustibles usés et la gestion des provisions nucléaires en Belgique et dans d'autres pays. L'exercice s'avère être partiel et imprécis, il comprend quelques éléments inexacts et il avance des comparaisons peu appropriées.

En ce qui concerne les recommandations avancées dans l'étude, plusieurs d'entre elles ont déjà été reprises dans les propositions d'amélioration de la loi du 11 avril 2003 précitée.

Toutefois, la recommandation de transférer les provisions à une institution publique pose de nombreux défis, quelle que soit la voie choisie.

Il s'agit notamment du manque de capacité et d'expérience dans la gestion spécifique au sein des différentes institutions proposées, de l'absence éventuelle de rentabilité due, par exemple, au statut spécifique de l'ONDRAF, de la consolidation dans les comptes de l'État, qui pourrait largement limiter la disponibilité et la rentabilité des provisions, ainsi que de l'utilisation obligatoire des provisions aux fins pour lesquelles elles ont été constituées (ring-fencing)... En outre, il ne faut pas sous-estimer le transfert de la responsabilité financière à un État, qu'implique un transfert de dispositions à un établissement public. Comme l'indique l'honorable membre dans sa question, dans des pays comme l'Allemagne, la responsabilité des combustibles irradiés a également été transférée à l'État.

En conclusion, je peux vous confirmer que bien que certaines recommandations de cette étude soient intéressantes, sa faisabilité n'est pas évidente.